

AVIS AU PUBLIC

Il est porté à la connaissance du public que par délibération du 23 novembre 2022, le collège des bourgmestre et échevins de la commune de Troisvierges, a décidé :

qu'à l'occasion des travaux de renouvellement du réseau de télécommunications à la « rue de Bellain » à Troisvierges, il y a lieu de porter les restrictions suivantes à la circulation;

- **Route barrée dans les deux sens du tronçon de rue de la « rue de Bellain » à Troisvierges comme indiquée en couleur jaune sur le plan annexé, à partir de mercredi 23 novembre 2022, jusqu'à mercredi 30 novembre 2022 inclus. Une déviation sera mise en place.**

La circulation y sera signalée conformément aux prescriptions de Code de la Route.

Les infractions aux dispositions du présent règlement sont punies conformément aux dispositions de l'article 7 modifié de la loi du 14.02.1955 concernant la réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques, tel que cet article a été amendé par la loi du 13.06.1994 relative au régime des peines.



Troisvierges, date qu'en tête.
le bourgmestre:
signé Edy Mertens

le secrétaire


Enlever le « 01/12/2022 »